

**Question avec demande de réponse écrite E-002401/2019
à la Commission**
Article 138 du règlement
Marc Tarabella (S&D)

Objet: Protection de la santé des travailleurs dans le secteur du nettoyage

Dans votre réponse à la question écrite E-001904/2019 de mon ex-collègue Hugues Bayet concernant la protection de la santé des travailleurs dans le secteur du nettoyage, vous avez retracé le cadre légal actuellement en place destiné à leur assurer une protection.

Pendant, vous ne donnez aucun élément d'évaluation de ces directives et règlements. Or cela concerne la santé de plus de 3 millions de travailleurs qui, quotidiennement, manipulent des produits ménagers contenant des substances chimiques.

1. Disposez-vous d'éléments d'évaluation de l'efficacité de ces dispositions légales?
2. Avez-vous à votre disposition un *screening* de l'application de ces mesures par les différents États membres?
3. Enfin, tant pour leur protection sur le long terme que pour l'évaluation, ne trouveriez-vous pas nécessaire d'imposer, au niveau européen, pour les travailleurs du secteur du nettoyage, une visite médicale d'entrée ainsi que des contrôles de santé à intervalles réguliers?